

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 janvier 2012

n° 9

page 1/2

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Formation d'une commission de délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur dans le réseau de chauffage urbain de la Plaine d'Ozon

Une délégation de services publics est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé.

La commission de délégation de services publics est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de services ou son représentant, président, et par 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission de délégation des services publics par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après ce dernier.

Par délibération n° 14 du 28 novembre 2011, le conseil municipal a décidé de déléguer un service public de production et de distribution de chaleur dans le réseau de chauffage urbain de la plaine d'Ozon.

Par délibération n° 41 du 28 novembre 2011, les conditions de dépôt des listes pour l'élection des commissions de délégation de services publics.

* * * * *

VU l'article L1411.5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'examen des offres de délégations de services publics,

VU la délibération n° 14 du conseil municipal du 28 novembre 2011, décidant de déléguer un service public de production et de distribution de chaleur dans le réseau de chauffage urbain de la plaine d'Ozon,

VU la délibération n°41 du conseil municipal du 28 novembre 2011 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des commissions de délégation de services publics,

CONSIDERANT qu'Habitat 86, principal bénéficiaire du réseau de chaleur urbain pour les logements collectifs du quartier de la Plaine d'Ozon, a exprimé dans un courrier en date du 14 octobre 2011 son intérêt de principe pour la création et la délégation d'un service public de réseau de chaleur urbain alimenté par une énergie renouvelable,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation des services publics,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 janvier 2012

n° 9

page 2/2

Le Conseil municipal prend acte de la liste déposée pour l'élection de cette commission, dans les conditions de la délibération n° 41 du 28 novembre 2011 précitée :

Liste A

- Jean-Michel MEUNIER
- Brahim BENZERGA
- Jacques MELQUIOND
- Gilles MAUDUIT
- Jean-Claude MONAURY
- Anthony PROUST
- Hubert PREHER
- Anne-Florence BOURAT
- Jean-Pierre LARDON
- Marie-Hélène DAYDET

- *Le Maire propose de procéder au vote au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste : voir procès verbal d'élection ci-annexé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu les membres de la commission de délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur dans le réseau de chauffage urbain de la Plaine d'Ozon suivants :

Membres titulaires :

- Jean-Michel MEUNIER
- Brahim BENZERGA
- Jacques MELQUIOND
- Gilles MAUDUIT
- Jean-Claude MONAURY

Membres suppléants :

- Anthony PROUST
- Hubert PREHER
- Anne-Florence BOURAT
- Jean-Pierre LARDON
- Marie-Hélène DAYDET

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 01/02/2012 N° 545

Publié au siège de la Mairie, le 31/01/2012

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM